

Notant que le Bureau et le Conseil consultatif de la Commission océanographique intergouvernementale, à sa huitième réunion tenue à Londres du 10 au 13 juin 1968, ont approuvé l'idée d'un programme élargi, accéléré, à long terme et soutenu d'exploration des océans et de leurs ressources, comprenant des programmes internationaux élaborés et coordonnés à l'échelle du monde, un échange international élargi d'échange de données provenant des programmes nationaux, et des efforts sur le plan international pour renforcer la capacité de recherche de toutes les nations intéressées,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les sciences et techniques de la mer et de l'annexe V du trente-quatrième rapport du Comité administratif de coordination, concernant les sciences de la mer et leurs applications <sup>41</sup>,

2. *Prend note aussi* des mesures en cours d'adoption, sous les auspices de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour étudier la structure administrative et financière de la Commission, ainsi que le contenu d'un programme élargi d'exploration des océans et de leurs ressources ;

3. *Transmet* le rapport du Secrétaire général sur les sciences et techniques de la mer à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à son tour à sa vingt-troisième session ;

4. *Prie* l'Assemblée générale de faire sienne l'idée d'un programme coordonné et à long terme de recherches océanographiques visant à accroître, dans l'intérêt du développement économique mondial, les ressources de tous les peuples du monde, en tenant compte notamment d'initiatives telles que la proposition de décennie internationale de l'exploration océanographique et des divers programmes internationaux déjà examinés, ap-

<sup>41</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document E/4486/Add.1.

prouvés et adoptés par la Commission océanographique intergouvernementale pour être exécutés, dans certains cas, en coopération avec d'autres institutions spécialisées.

1561<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1968.

### 1382 (XLV). Sciences et techniques de la mer

*Le Conseil économique et social,*

*Considérant* l'importance que les sciences et techniques de la mer revêtent pour une meilleure exploitation des ressources naturelles du monde,

*Se rendant compte* que l'un des principaux obstacles au progrès des sciences et techniques de la mer est le manque d'experts et de personnel compétent, surtout dans les pays en voie de développement,

*Convaincu* que, pour mieux faire comprendre cette discipline, il faut en encourager la diffusion dans le public en général, et dans la jeunesse, qui formera les cadres futurs de techniciens et de chercheurs, en particulier,

*Estimant* qu'il importe, à cette fin, que les connaissances élémentaires relatives à la mer soient dispensées à une étape de l'enseignement antérieure à l'université,

*Prenant note avec satisfaction* des propositions sur l'enseignement et la formation dans le domaine des sciences de la mer, contenues dans le rapport du Secrétaire général <sup>42</sup>,

*Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à étudier les moyens qui permettraient de dispenser, dans le cadre des programmes d'enseignement secondaire, des connaissances plus étendues sur la mer et ses ressources.

1561<sup>e</sup> séance plénière,  
2 août 1968.

<sup>42</sup> E/4487 et Corr.1 et 2.

## QUESTIONS RELATIVES À LA COOPÉRATION TECHNIQUE

### 1344 (XLV). Rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement

*Le Conseil économique et social*

*Prend acte* des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (cinquième et sixième sessions) <sup>43</sup>.

1550<sup>e</sup> séance plénière,  
24 juillet 1968.

<sup>43</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Suppléments n<sup>os</sup> 6 et 6 A (E/4451 et E/4545).

### 1350 (XLV). Rapport sur le Fonds d'équipement des Nations Unies

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* les résolutions de l'Assemblée générale 2186 (XXI) du 13 décembre 1966 et 2321 (XXII) du 15 décembre 1967,

*Tenant compte* des observations faites sur ce sujet aux cinquième et sixième sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement <sup>44</sup>,

<sup>44</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément n<sup>o</sup> 6 (E/4451), par. 271 à 275 et Supplément n<sup>o</sup> 6 A (E/4545), par. 249 à 268.